

Le mercredi 28 juin 2006

**CANADA**

Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 28 juin 2006, à 19 h, au 331 de la rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Louise Piché Larocque, Chantal Galipeau, Marie-Anne Poulin, Annette Dumouchel, Guylaine Marcil, Denise Miron Marion, Diane Nault, et Madeleine Aumond et messieurs Charles Langevin, Éric Éthier, Daniel Moreau, Bernard Caron et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Anne Danis, commissaire représentant les parents (primaire), et monsieur Daniel Legault, commissaire représentant les parents (secondaire)

Absence motivée : madame Stéphanie Pilon et monsieur Damien Lafrenière

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard, directrice générale

M. Jean-Claude Beaudin, directeur du service des ressources administratives et du transport scolaire

M. Michel Houde, directeur du service des ressources humaines et secrétaire général

M. Stéphane Rondeau, directeur du service des ressources éducatives et technologiques

M. Charles Millar, agent d'administration au secrétariat général

Le président du conseil des commissaires, monsieur Daniel Moreau, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2006-CC-068

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Diane Nault que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts apportés (**caractères gras**).

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance

1- Ordre du jour

2- a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2006-05-24, ainsi que du procès-verbal de l'ajournement du CC 2006-05-31

b) Suivis

3- Parole au public

4- Correspondance

5- Centraide

Le mercredi 28 juin 2006

**(RÉSOLUTION 2006-CC-068) suite**

- 6- Rapport de la directrice générale
- 7- Compte rendu de la réunion du comité de parents et du comité consultatif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage tenue le 1<sup>er</sup> juin 2005
- 8- Compte rendu de la réunion du comité de parents tenue le 5 avril 2006
- 9- Compte rendu de la rencontre du comité consultatif de gestion tenue le 9 mai 2006
- 10- Compte rendu de la rencontre du comité consultatif de gestion tenue le 5 juin 2006
- 11- **École John-Paul II**

**B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TECHNOLOGIQUES  
jeunes, adultes, formation professionnelle**

- 1- Villages branchés : le point sur la situation
- 2- Dépôt de comptes rendus
  - a) comité de coordination pédagogique du 16 mai 2006
  - b) comité directeur informatique du 23 mai 2006
  - c) comité des politiques pédagogiques du 24 mai 2006

**C) SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRANSPORT SCOLAIRE**

- 1- Registre des chèques
- 2- Approbation des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes
- 3- Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2006-2007
- 4- Assurances générales 2006-2007
- 5- Taux d'intérêt sur arrérages de taxes scolaires 2006-2007
- 6- Radiation des comptes de taxes avec des soldes de 3,00 \$ et moins
- 7- Changement des signataires des effets bancaires
- 8- Travaux d'excavation partielle du stationnement de l'école Sacré-Cœur de Gracefield
- 9- Monte-charge pour atelier mécanique, CEHG
- 10- Équipements de jeux pour la cour de l'école Poupore
- 11- Ventilation laboratoire, ESSC
- 12- Réfection chambres de bain, académie Sacré-Cœur, travaux de plomberie
- 13- Réfection chambres de bain, académie Sacré-Cœur, travaux de carrelage en céramique
- 14- Travaux d'asphaltage, école primaire Pontiac
- 15- Remplacement des portes extérieures à l'ESSC
- 16- Remplacement d'une porte de garage au sous-sol de l'ESSC
- 17- Achat d'un tableau indicateur pour le terrain de football, CEHG
- 18- Réfection plancher, gymnase, CEHG

**D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 1- Compte rendu CRT (enseignant) : 2005-05-16
- 2- Redivision du territoire de la commission scolaire en circonscriptions scolaires

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-068) suite

- 3- Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la CSHBO
- 4- Adoption d'actes d'établissement des écoles et des centres
- 5- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 6- Dotation : situation au 28 juin 2006
- 7- Grievs : situation au 28 juin 2006

**E) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- **Huis-clos (structure administrative)**
- 3- **Situation Sieur-de-Coulonge**
- 4- Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*(Incidence : la commissaire madame Marie-Anne Poulin se joint aux commissaires à 19 h 05)*

**A-2A) RÉSOLUTION 2006-CC-069**

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 24 mai 2006, ainsi que du procès-verbal de l'ajournement du 31 mai 2006**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Denise Miron Marion que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 24 mai 2006 du conseil des commissaires, ainsi que du procès-verbal de l'ajournement du 31 mai 2006, et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-2B) Suivis**

Pas de suivis.

**A-3 Parole au public**

Pas de questions du public.

**A-4 Correspondance**

Le commissaire monsieur Daniel Moreau, la commissaire madame Louise Piché Larocque et Mme Thonnard répondent aux questions du commissaire monsieur Bernard Caron concernant la pièce de correspondance CC-1.

**A-5 RÉSOLUTION 2006-CC-070**

**Centraide**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 390-2006, adopté par le conseil des ministres du Québec le 10 mai 2006, concernant la campagne de sollicitation auprès du personnel et des personnes retraitées des secteurs public et parapublic ;

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-070) suite

**CONSIDÉRANT** que ces nouvelles dispositions font en sorte que la campagne de sollicitation annuelle auprès du personnel des secteurs public et parapublic (déductions à la source) se fera dorénavant au profit de trois organismes, soit Centraide, la Société canadienne de la Croix-Rouge et les seize partenaires de Partenairesanté – Québec, selon le choix des donateurs, en collaboration avec Entraide – secteurs public et parapublic (autrefois Centraide – secteurs public et parapublic) ;

**CONSIDÉRANT** que les organismes publics de la santé et de l'éducation ont le choix de participer ou non à cette campagne de sollicitation ;

**CONSIDÉRANT** que les donations faites à Centraide sont retournées directement dans le milieu local et favorisent les organismes de nos régions ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Louise Piché Larocque de continuer la campagne Centraide comme elle se faisait lors des années précédentes, pour 2006-2007, en collaboration avec Centraide Gatineau/Labelle/Hauts-Laurentides, et de sensibiliser le personnel à la nouvelle option mise de l'avant par le gouvernement provincial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-6 Rapport de la directrice générale**

Mme Thonnard aborde plusieurs points :

- 1- Il y aura une troisième cohorte pour la première année collégiale en sciences humaines en septembre prochain, étant donné que nous avons une vingtaine de clients possibles.
- 2- Mme Sandra-Ann Rodgers a obtenu un poste au service des ressources humaines et elle sera remplacée par Mme Christine Langevin, en août.
- 3- Un livret des options disponibles en Outaouais a été produit par le service régional de la formation professionnelle.
- 4- Le lac-à-l'épaule de l'automne prochain aura lieu le 16 septembre.
- 5- M. Jean-Pierre Ledoux, directeur général du CLD Pontiac, quitte pour un autre emploi. Mme Thonnard note qu'il était un partenaire précieux pour la commission scolaire.

**A-7 Compte rendu de la réunion du comité de parents et du comité consultatif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage tenue le 1<sup>er</sup> juin 2005**

Le compte rendu est déposé.

Le mercredi 28 juin 2006

**A-8 Compte rendu de la réunion du comité de parents tenue le 5 avril 2006**

Dépôt du compte rendu. Mme Thonnard et M. Houde répondent aux questions de la commissaire madame Madeleine Aumond.

**A-9 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif de gestion tenue le 9 mai 2006**

Le compte rendu est déposé.

**A-10 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif de gestion tenue le 5 juin 2006**

Dépôt du compte rendu.

**A-11 RÉSOLUTION 2006-CC-071 Négociation avec la Commission scolaire Western Quebec**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Guylaine Marcil de mandater la directrice générale à négocier avec la Commission scolaire Western Quebec, au sujet de certains arrangements possibles concernant les écoles John-Paul II, St.John's et L'Envolée, toutes trois de Campbell's Bay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TECHNOLOGIQUES**

**B-1 Villages branchés : état de la situation**

Mme Thonnard fait le bilan des travaux et souligne que les travaux sont en cours pour joindre le réseau à Rapides-des-Joachims. Un lien de robustesse (CWDM) sera installé à la fin juin et le contrat a été signé avec Vidéotron pour la bande passante. Un raccordement au RISQ sera fait pour la formation à distance avec l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de l'Outaouais. Il y a encore un blocage pour relier Cayamant à cause d'Hydro-Québec. Au niveau de l'entretien, un appel d'offre sera fait conjointement avec la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, afin d'avoir des prix plus abordables. Une entente est proche avec Vidéotron pour l'achat d'une partie des fibres (ce qui diminuera les coûts des autres partenaires).

RÉSOLUTION 2006-CC-072

**Enregistrement**

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire est l'un des partenaires de Connexion Fibre Picanoc inc, propriétaire du réseau de fibres optiques (projet Villages branchés) ;

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-072) suite

**CONSIDÉRANT** que la construction du réseau de fibres optiques, sur le territoire de la commission scolaire et dans les deux MRC de Pontiac et de la Vallée de la Gatineau, est à toutes fins pratiques terminée ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important d'enregistrer les fibres optiques au nom de Connexion Fibre Picanoc inc ;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau d'autoriser l'enregistrement des fibres optiques au nom de Connexion Fibre Picanoc inc et de mandater la directrice générale à signer l'acte notarial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**B-2 Dépôt des comptes rendus**

- a) **Comité de coordination pédagogique du 16 mai 2006**
- b) **Comité directeur informatique du 23 mai 2006**
- c) **Comité des politiques pédagogiques du 24 mai 2006**

Ces comptes rendus sont déposés.

**C) SERVICE DES RESSOURCES ADMINISTRATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE**

**C-1 RÉSOLUTION 2006-CC-073                      Registre des chèques**

**CONSIDÉRANT** la vérification des registres de chèques qu'a effectuée la commissaire madame Annette Dumouchel;

**CONSIDÉRANT** que les observations de la commissaire vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Annette Dumouchel que les registres de chèques de la C.S.H.B.O. du 25 mai au 12 juin 2006 soient adoptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-2 RÉSOLUTION 2006-CC-074                      Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes**

**CONSIDÉRANT** les budgets adoptés par les conseils d'établissement (articles 95 et 110.4);

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes (article 276);

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2005-CC-074) suite

**CONSIDÉRANT** la recommandation pour l'adoption du budget par le comité aviseur recommande l'adoption du budget au conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** les documents déposés "Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 2006-2007 des écoles ou des centres et les budgets des établissements";

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Denise Miron Marion d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-3** RÉSOLUTION 2006-CC-075      **Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la commission scolaire, pour l'année scolaire 2006-2007**

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2006-2007;

**CONSIDÉRANT** que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de **1 343 959 648 \$** en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2006-2007;

**CONSIDÉRANT** que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35\$;

**CONSIDÉRANT** que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 28 juin 2006

**C-4** RÉSOLUTION 2006-CC-076 **Assurances générales 2006-2007**

**CONSIDÉRANT** l'offre de renouvellement de la firme Aon Parizeau inc, pour l'année scolaire 2006-2007;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Denise Miron Marion et résolu d'accepter l'offre de renouvellement de la firme Aon Parizeau inc. au montant de 24,770.\$ plus taxes selon les mêmes termes, conditions et obligations à l'exception de la section « Biens » où il y aura une augmentation de 4,7%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-5** RÉSOLUTION 2006-CC-077 **Taux d'intérêts pour l'année scolaire 2006-2007**

**CONSIDÉRANT** que la commission doit fixer le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes;

**CONSIDÉRANT** le tableau comparatif des taux d'intérêts chargés par d'autres commissions scolaires ainsi que la Ville de Maniwaki (voir tableau ci-dessous);

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Madeleine Aumond que le taux d'intérêts soit fixé à 12 % pour l'année 2006-2007.

**Comparatif**

| COMMISSION SCOLAIRE           | TAUX % |
|-------------------------------|--------|
| Des Draveurs                  | 16     |
| Au Cœur-des-Vallées           | 21     |
| Western Québec                | 16     |
| Des Portages de l'Outaouais   | 14     |
| Pierre Neveu                  | 14     |
| Des Hauts-Bois-de-l'Outaouais | 12     |
| Ville de Maniwaki             | 15     |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-6** RÉSOLUTION 2006-CC-078 **Radiation des comptes de taxes avec des soldes de 3.00 \$ et moins**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de simplifier la gestion des ressources financières;



Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-078) suite

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Reid Soucie que les comptes de taxes avec des soldes de 3.00 \$ et moins, pour un montant total débiteur de 3 312.64 \$ et créditeurs de 326.80 \$ soient radiés du rôle d'évaluation lors de l'opération de fin d'année financière par le service de taxation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-7** RÉSOLUTION 2006-CC-079 **Changement des signataires des effets bancaires**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Chantal Galipeau d'autoriser les changements des signataires des effets bancaires et que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour leur établissement pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Deux signatures obligatoires parmi les personnes autorisées.

**ÉTABLISSEMENT NO 001**  
Établissement Sieur-de-Coulonge

Signataires : Josey Bouchard  
Gratien Dufour  
Deborah (Debbie) Miron-Romain  
France Lagarde

**ÉTABLISSEMENT NO 004**  
Établissement Le Rucher de la Vallée-de-la-Gatineau

Signataires : Cécile Bénard  
Christine Langevin  
Louise St-Jacques

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-8** RÉSOLUTION 2006-CC-080 **Travaux d'excavation partielle du stationnement, école Sacré-Cœur de Gracefield**

**CONSIDÉRANT** les quatre (4) soumissions reçues de :

- Excavatech JL
- Carrière Tremblay
- Excavation Jean Robillard
- Excavation R. Patry

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation dont l'ouverture a eu lieu le 16 juin 2006 à 10h00 et le tableau comparatif;

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-080) suite

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Éric Éthier et résolu d'accepter la plus basse soumission pour les travaux d'excavation partielle du stationnement de l'école Sacré-Cœur de Gracefield au montant de **15 710 \$** (plus taxes applicables) à **Excavation R. Patry**.

**TABLEAU COMPARATIF**

|                                   | EXCAVATECH<br>JL<br>(Maniwaki) | CARRIÈRE<br>TREMBLAY<br>(Blue Sea) | EXCAVATION<br>JEAN<br>ROBILLARD<br>(Déléage) | EXCAVATION<br>R. PATRY<br>(Bouchette) |
|-----------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--|---------------------------------------|
| TOTAL<br>(+ taxes<br>applicables) | 21 350,00 \$                   | 24 437,00 \$                       | 25 000,00 \$                                 | <b>15 710,00 \$</b>                   |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-9 RÉSOLUTION 2006-CC-081

**Monte-charge pour l'atelier mécanique de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau**

CONSIDÉRANT les cinq (5) soumissions reçues de :

- Roulements C.P. inc. – Option 1
- Roulements C.P. inc. – Option 2
- Pièces Léon Grenier
- Pièces Piché
- Mani-Pièces Plus

CONSIDÉRANT l'appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu le 26 MAI 2006 à 15 h 30 et le tableau comparatif;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Diane Nault et résolu d'accepter la plus basse soumission pour un lift pour l'atelier mécanique de la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau au montant de **4 312 \$** (plus taxes applicables) à **Pièces Piché**.

**TABLEAU COMPARATIF**

|                                   | ROULEMENTS<br>C.P. inc. -<br>Option 1<br>(Maniwaki) | ROULEMENTS<br>C.P. inc. -<br>Option 2<br>(Maniwaki) | PIÈCES<br>LÉON<br>GRENIER<br>(Mont-<br>Laurier) | PIÈCES<br>PICHÉ<br>(Maniwaki) | MANI-<br>PIÈCES<br>PLUS<br>(Maniwaki) |
|-----------------------------------|---|---|---|-------------------------------|---------------------------------------|
| TOTAL<br>(+ taxes<br>applicables) | 6 039.99 \$   | 4 999.00 \$   | 4 325.00<br>\$                                  | 4 312.00<br>\$                | 4 325.00<br>\$                        |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 28 juin 2006

**C-10** RÉSOLUTION 2006-CC-082 **Équipements de jeux pour la cour de l'école Poupore**

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissions reçues de :

- Tessier Récréo-Parc
- Multi-Jeux Marlin (Go-Élan)
- Jambette Évolujeux

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation dont l'ouverture a eu lieu le 16 juin 2006 à 10 h et le tableau comparatif suivant;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Annette Dumouchel et résolu d'accepter la plus basse soumission pour les équipements de jeux pour la cour de l'école Poupore au montant de **14 659,07 \$** (plus taxes applicables) à **Jambette Évolujeux**.

TABLEAU COMPARATIF

|                                | TESSIER RÉCRÉ-PARC<br>(Nicolet) | MULTI-JEUX MARLIN<br>(GO-ÉLAN)<br>(Vaudreuil-Dorion) | JAMBETTE<br>ÉVOLUJEUX<br>(Lévis) |
|--------------------------------|---------------------------------|--|----------------------------------|
| TOTAL<br>(+ taxes applicables) | Ne peut pas soumissionner       | 18 378,00 \$   | <u>14 659,07 \$</u>              |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-11** RÉSOLUTION 2006-CC-083

**Ventilation des laboratoires, école Sieur de Coulonge (ESSC)**

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissionnaires invités :

- Accent Québec (Pointe-Claire)
- Boréal - Sargent Welch (Montréal)
- Ward

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour deux ensembles de hotte et surface de travail pour la ventilation de laboratoires qui a eu lieu le 16 juin à 15 h et le tableau comparatif suivant :

| Soumissionnaires : | Accent Québec  | Boréal (Sargent Welch) | Ward         |
|--------------------|----------------|------------------------|--------------|
| Montant (\$)       | Pas disponible | <u>9 407,14 \$</u>     | 19 420,00 \$ |

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Denise Miron Marion et résolu d'accepter la plus basse soumission pour deux ensembles composés d'une hotte et d'une surface de travail pour la ventilation de deux laboratoires à l'école Sieur de Coulonge, au montant de 9 407,14 \$ (plus les taxes applicables) à Boréal (Sargent Welch) de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 28 juin 2006

**C-12** La commissaire madame Madeleine Aumond signale qu'elle se trouve en situation de conflit d'intérêt possible sur ce point.

RÉSOLUTION 2006-CC-084

**Rénovation des salles de toilettes aile Ouest – lot 1 - travaux de plomberie (académie Sacré-Cœur de Maniwaki)**

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres sur invitation le 16 juin 2006 dont l'ouverture a eu lieu le 26 juin à 15 h aux bureaux de l'architecte, Monsieur Robert Ledoux;

**CONSIDÉRANT** les trois (3) soumissionnaires invités :

- Climatisation Maniwaki (16 300,00 \$)
- Plomberie Aumond (Déléage) (9 869,00 \$)
- Plomberie Sylvain (Gracefield) (pas de prix)

**CONSIDÉRANT** le respect de la recommandation de l'architecte;

**CONSIDÉRANT** le respect du budget alloué;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Marie-Anne Poulin d'autoriser la directrice générale à adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la Plomberie Aumond, au montant de 9 869,00 \$, et à signer les documents requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-13** RÉSOLUTION 2006-CC-085

**Rénovation des salles de toilettes aile Ouest – lot 2 travaux de carrelage en céramique (académie Sacré-Cœur de Maniwaki)**

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres sur invitation le 16 juin 2006 dont l'ouverture a eu lieu le 26 juin à 15 h aux bureaux de l'architecte;

**CONSIDÉRANT** les trois (3) soumissionnaires invités :

- Meubles Branchaud (Maniwaki) (7 419,00 \$)
- René Moreau et fils (Egan Sud) (7 994,24 \$)
- A. Rondeau & fils (Gracefield) (pas de prix)

**CONSIDÉRANT** le respect de la recommandation de l'architecte;

**CONSIDÉRANT** le respect du budget alloué;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Éric Éthier d'autoriser la directrice générale à adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Meubles Branchaud, au montant de 7 419,00 \$, et à signer les documents requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 28 juin 2006

**C-14** RÉSOLUTION 2006-CC-086      **Travaux d'asphaltage – secteur Pontiac (Ste-Anne, L'Envolée, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur)**

**CONSIDÉRANT** les huit (8) soumissionnaires invités :

- Art Fleming & Sons Entr. Ltd
- Carrière La Pêche
- Construction DJL Inc.
- Jason Hynes Construction Inc.
- Michel Lacroix Construction
- Pavage Gauvreau
- Pavage Inter-Cité
- Pavage Paquette

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de trois (3) soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte, M. Robert Ledoux, de choisir le plus bas soumissionnaire conforme;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public dont l'ouverture a eu lieu le 20 juin à 15 h et le tableau comparatif suivant :

| <b>Soumissionnaires :</b> | <b>Construction DJL Inc.</b> | <b>Michel Lacroix Construction</b> | <b>Pavage Gauvreau</b> |
|---------------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Montant (\$)              | 73 764,99 \$                 | <b><u>55 777,92 \$</u></b>         | 75 000,00 \$           |

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Reid Soucie et résolu d'accepter la plus basse soumission pour les travaux d'asphaltage du secteur Pontiac, au montant de **55 777.92 \$** (incluant les taxes applicables) à **Michel Lacroix Construction**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-15** RÉSOLUTION 2006-CC-087      **Remplacement de portes extérieures à l'école secondaire Sieur de Coulonge (ESSC)**

**CONSIDÉRANT** les 4 soumissionnaires invités :

- Vitrierie Maniwaki
- Exitech
- Rénovations D. Larivière
- Cadroporte MFR Inc.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte, M. Robert Ledoux, de choisir le plus bas soumissionnaire;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public dont l'ouverture a eu lieu le 20 juin à 14 h et le tableau comparatif suivant :

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-087) suite

| Soumissionnaires: | Vitrierie Maniwaki | Exitech            | Rénovations D. Larivière | Cadroporte MFR Inc.  |
|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|----------------------|
| Montant (\$)      | 14 124,08 \$       | <b>8 350,00 \$</b> | 11 195,59 \$             | N'a pas soumissionné |

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Guylaine Marcil et résolu d'accepter la plus basse soumission pour la fourniture seulement de portes, cadres, quincaillerie et vitrage en vue du remplacement de quatre (4) portes extérieures pour l'école secondaire Sieur-de-Coulonge, au montant de **8 350,00 \$** (incluant les taxes applicables) à **Exitech**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-16 RÉSOLUTION 2006-CC-088

**Remplacement d'une porte de garage au sous-sol de l'école secondaire Sieur de Coulonge (ESSC)**

**CONSIDÉRANT** les quatre (4) soumissionnaires invités :

- Construction Ghislain Morin
- Vitrierie Maniwaki
- Lance Construction
- Rénovations Daniel Larivière

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte, Monsieur Robert Ledoux, de choisir le plus bas soumissionnaire;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public dont l'ouverture avait lieu le 20 juin à 14 h et le tableau comparatif suivant :

| Soumissionnaires : | Construction Ghislain Morin | Vitrierie Maniwaki | Lance Construction | Rénovations Daniel Larivière |
|--------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Montant (\$)       | N'a pas soumissionné        | <b>3 833.54 \$</b> | 7 500.00 \$        | 9 059.03 \$                  |

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Chantal Galipeau et résolu d'accepter la plus basse soumission pour le remplacement d'une porte de garage au sous-sol de l'école secondaire Sieur-de-Coulonge, au montant de **3 833.54 \$** (incluant les taxes applicables) à **Vitrierie Maniwaki**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-17 RÉSOLUTION 2006-CC-089

**Achat d'un tableau indicateur pour terrain de football - CEHG**

**CONSIDÉRANT** les trois (3) soumissionnaires invités :

- Agence Francine Caron (Nevco Scoreboard Company Ltd)
- DHS Sport
- Groupe Sports-Inter plus

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-089) suite

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur-adjoint, M. Jean-Paul Gélinas, de choisir le plus bas soumissionnaire;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Diane Nault et résolu d'accepter la plus basse soumission pour l'achat d'un tableau indicateur pour le terrain de football pour la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, au montant de **8 520,39 \$** (plus les taxes applicables) à **Agence Francine Caron** de Chambly, suite à l'appel d'offres sur invitation du 20 juin 2006 et tel qu'illustré au tableau comparatif :

| Cies invitées | Agence Francine Caron (Chambly) | DHS Sport            | Groupe Sports-Inter Plus (Sainte-Foy) |
|---------------|---------------------------------|----------------------|---------------------------------------|
| Montant (\$)  | <b><u>8 520,39 \$</u></b>       | Soumission non reçue | 9 965,00 \$                           |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-18** RÉSOLUTION 2006-CC-090

**Réfection du revêtement de plancher des gymnases à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (CEHG)**

**CONSIDÉRANT** le respect du budget alloué de 70,000 \$ pour la réfection du revêtement du plancher des gymnases (Prio-4 - 2006-2007);

**CONSIDÉRANT** les quatre (4) soumissionnaires invités :

- CLM Construction (Luc Montreuil)
- Defran
- Tapico Inc. (Montréal)
- Tapido Enr. (Mont-Laurier)

**CONSIDÉRANT** la non-conformité en plusieurs points du soumissionnaire CLM Construction;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte, Monsieur Robert Ledoux, de choisir le plus bas soumissionnaire conforme;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public dont l'ouverture avait lieu le 20 juin à 15 h et le tableau comparatif suivant :

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-090) suite

| Soumissionnaires :     | CLM<br>Construction<br>(Luc Montreuil<br>Maniwaki) | Defran<br>(Gatineau) | Tapico Inc.<br>(Montréal) | Tapido Enr.<br>(Mont-<br>Laurier) |
|------------------------|--|----------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Petit gymnase # 155    | 79 825,38 \$                                       | <b>68 822,00 \$</b>  | 89 000,00 \$              |                                   |
| Grand gymnase #<br>142 | 109 965,87 \$                                      | 124 822,00 \$        | 135 000,00 \$             |                                   |
| Montant total (\$)     | 189 791,25 \$                                      | <u>193 644,00 \$</u> | 225 000,00 \$             | N'a pas<br>soumissionné           |

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Marie-Anne Poulin et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme pour le remplacement du revêtement de plancher du gymnase # 155 à la CEHG par une surface sportive en feuilles de caoutchouc, au montant **de 68 822,00 \$** (incluant les taxes applicables) à **Defran**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL****D-1 Compte rendu CRT (enseignant) : 2006-05-16**

M. Houde dépose le compte rendu et répond aux questions des commissaires monsieur Charles Langevin et mesdames Madeleine Aumond et Louise Piché Larocque.

**D-2 RÉSOLUTION 2006-CC-091 Redivision du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales**

**CONSIDÉRANT** que le conseil des commissaires, à la réunion du 31 mai 2006, a adopté le projet numéro 1 de redivision du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public présentant ce projet de redivision a été publié dans l'édition du vendredi 2 juin 2006 du journal La Gatineau et dans l'édition du mercredi 7 juin 2006 du Journal du Pontiac ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des commissaires juge opportun et nécessaire de procéder à la redivision du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales, de manière à rencontrer les exigences de l'article 7.2 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3), spécifiant que chaque circonscription électorale doit être délimitée de façon à ce que le nombre d'électeurs dans cette circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 % au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs de la commission scolaire par le nombre de circonscriptions, à moins d'approbation par la Commission de la représentation électorale ;



Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-091) suite

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau, par au moins les deux tiers des membres du conseil ayant droit de vote, que soit ordonné et statué par résolution du conseil des commissaires portant le numéro 2006-CC-091 que la division du territoire de la commission scolaire soit la suivante :

#### DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

##### **Article 1**

Le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est, par la présente résolution, divisé en quinze (15) circonscriptions électorales.

Les circonscriptions électorales se délimitent comme suit :

*Avis : La description a été effectuée en suivant le sens horaire. L'utilisation des mots, routes, rues, avenues, chemins, et rivières sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention contraire.*

##### **Circonscription 1** (1 498 électeurs)

Comprend la Municipalité de Grand-Remous et les territoires non organisés suivants : Cascades-Malignes, Lac-Lenôtre, Lac-Moselle et Dépôt-Échouani.

Comprend également une partie de la Municipalité de Montcerf-Lytton délimitée comme suit : en partant de la limite municipale nord dans le réservoir Baskatong, cette limite, la limite municipale est et sud, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin de l'Aigle (côté nord), sur le chemin Louis-Lafond (côtés est et ouest), sur le chemin de l'Aigle (côté nord), sur le 2<sup>e</sup> rang de l'Aigle (côté nord); la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

##### **Circonscription 2** (1 634 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes : Aumond (CT) et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (M).

Comprend également une partie de la Municipalité de Déléage délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la route 107 (côté ouest) et la limite municipale nord, cette limite, la limite municipale est et sud, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin de la Rivière-Gatineau Sud (côté ouest), sur le chemin de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (côté ouest) et sur la route 107 (côté ouest) jusqu'au point de départ.

##### **Circonscription 3** (1 429 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes : Egan-Sud (M) et Bois-Franc (M).

Le mercredi 28 juin 2006

**(RÉSOLUTION 2006-CC-091) suite**

Comprend également une partie de la Municipalité de Montcerf-Lytton délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin de l'Aigle (côté nord) et de la limite municipale sud-est, cette limite, la limite municipale sud et ouest et la ligne arrière des emplacements ayant front sur le 2<sup>e</sup> rang de l'Aigle (côté nord), sur le chemin de l'Aigle (côté nord), sur le chemin Louis-Lafond (côtés ouest et est) et sur le chemin de l'Aigle (côté nord) jusqu'au point de départ.

Comprend aussi une partie de la Ville de Maniwaki délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et de la rivière Gatineau, cette rivière, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Comeau (côté ouest), sur la rue des Oblats (côté nord) et sur la rue Notre-Dame (côté nord-ouest); la rue Commerciale, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Sud (côté ouest) jusqu'à la rivière Désert, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Nord (côté est), sur la rue L'Heureux (côté sud-est); et la limite municipale nord et est jusqu'au point de départ.

**Circonscription 4** (1 275 électeurs)

Comprend la réserve indienne de Kitigan Zibi.

Comprend également une partie de la Ville de Maniwaki délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue L'Heureux (côté sud-est), cette ligne, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Nord (côté est) jusqu'à la rivière Désert et sur la rue Principale Sud (côté ouest) jusqu'à la rue Commerciale, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Sud (côté est) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

**Circonscription 5** (1 177 électeurs)

Comprend une partie de la Ville de Maniwaki délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Sud (côté est) et la rue Commerciale, cette rue, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Notre-Dame (côté nord-ouest), sur la rue des Oblats (côté nord), sur la rue Comeau (côté est) et son prolongement; la limite municipale sud et la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Sud (côté est) jusqu'au point de départ.

**Circonscription 6** (1 191 électeurs)

Comprend une partie de la Ville de Maniwaki délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Comeau (côté ouest) et la rivière Gatineau, la limite municipale est (la rivière Gatineau), la limite municipale sud, le prolongement de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Comeau (côté est), cette ligne jusqu'à la rue des Oblats, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Comeau (côté ouest) jusqu'au point de départ.

Le mercredi 28 juin 2006

**(RÉSOLUTION 2006-CC-091) suite**

Comprend également une partie de la Municipalité de Déléage délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Gatineau et de la limite municipale nord, cette limite, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la route 107 (côté ouest), sur le chemin de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (côté ouest) et sur le chemin de la Rivière-Gatineau Sud (côté ouest); la limite municipale sud et ouest (la rivière Gatineau) jusqu'au point de départ.

**Circonscription 7** (1 713 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes : Messines (M) et Blue Sea (M).

**Circonscription 8** (1 641 électeurs)

Comprend la Municipalité de Cayamant et le territoire non organisé de Lac-Pythonga, incluant la réserve indienne de Lac-Rapide (Lac-Barrière).

Comprend également une partie de la Ville de Gracefield, délimitée comme suit : en partant de la limite municipale nord, cette limite, la rivière Gatineau, le ruisseau Lacroix, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les rues Saint-Joseph (route 105) (côté nord), Patrick (côtés est et ouest), Saint-Joseph (côté nord), Vaillancourt (côtés est, sud-est, nord-ouest et ouest), Clément (côtés nord et sud), Vaillancourt (côté nord-ouest), Saint-Eugène (côté nord) jusqu'au point de rencontre de la rue de la Montagne et du chemin de Blue Sea, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les rues de la Montagne (côtés sud et nord), sur la rue Saint-Eugène (côté sud), Faure (côté ouest et est), Saint-Eugène (côté sud), Saint-Joseph (côté ouest), Saint-Jean (côtés nord et sud), Saint-Joseph (côté ouest), de la Polyvalente (côtés nord et sud), Saint-Joseph (côté ouest), Desjardins (côtés nord et sud) et Saint-Joseph (côté nord-ouest); la rivière Picanoc, la rivière Gatineau, la limite municipale sud, la limite municipale ouest jusqu'au point de départ.

**Circonscription 9** (1 600 électeurs)

Comprend la Municipalité de Bouchette.

Comprend aussi une partie de la Ville de Gracefield, délimitée comme suit : en partant de la limite municipale nord, cette limite, la limite municipale est, la limite municipale sud, la rivière Gatineau, la rivière Picanoc, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les rues Saint-Joseph (route 105) (côté nord-ouest), Desjardins (côtés sud et nord), Saint-Joseph (côté nord-ouest) de la Polyvalente (côtés sud et nord), Saint-Joseph (côté nord-ouest), Saint-Jean (côtés sud et nord), Saint-Joseph (côté ouest), Saint-Eugène (côté sud), Faure (côtés est et ouest), Saint-Eugène (côté sud), de la Montagne (côtés nord et sud), Saint-Eugène (côté nord) jusqu'à la rue Vaillancourt, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les rues Vaillancourt (côté nord-ouest), Clément (côtés sud et nord), Vaillancourt (côté ouest, nord-ouest, sud-est et est), Saint-Joseph (côté nord), Patrick (côtés ouest et est) et St-Joseph (côté nord), le ruisseau Lacroix, la rivière Gatineau, jusqu'au point de départ.

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-091) suite

**Circonscription 10** (1 771 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes : Lac-Sainte-Marie (M), Kazabazua (M), Low (CT) et Denholm (M).

**Circonscription 11** (1 299 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes : Rapides-des-Joachims (M), l'Isle-aux-Allumettes (M), Sheenboro (M), Chichester (CT) et Waltham (M).

**Circonscription 12** (1 896 électeurs)

Comprend la Municipalité de Leslie-Clapham-et-Huddersfield (Otter Lake) et le territoire non organisé de Lac-Nilgault.

Comprend aussi une partie de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract, délimitée comme suit : en partant de la limite municipale nord, cette limite, la limite municipale est, la rue Principale, la rue Hérault, la rue Fortin, la limite municipale commune avec la Municipalité de Fort-Coulonge, la rivière Coulonge, la rivière des Outaouais et la limite municipale ouest jusqu'au point de départ.

**Circonscription 13** (1 339 électeurs)

Comprend la Municipalité de Fort-Coulonge (VL).

Comprend également une partie de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract, délimitée comme suit : en partant de l'embouchure de la rivière Coulonge, cette rivière, la limite municipale commune avec la municipalité de Fort-Coulonge et la rivière des Outaouais jusqu'au point de départ.

Comprend également une autre partie de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite de la Municipalité de Fort-Coulonge et de la rue Fortin, cette rue, la rue Hérault, la rue Principale, la limite municipale est et sud, la limite commune avec la Municipalité de Fort-Coulonge jusqu'au point de départ.

**Circonscription 14** (1 867 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes : Grand-Calumet (M), Portage-du-Fort (VL), Bryson (M) et Shawville (M).

Comprend aussi les deux parties de la Municipalité de Litchfield situées au sud du chemin Hayes.

Comprend également une partie de la Municipalité de Clarendon délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale et du chemin de Greer Mount, ce chemin, le chemin du 13e-Rang, le chemin Laughren, le chemin du 12e-Rang, le chemin Towell, le chemin du 11e-Rang, la route 303 Nord, la limite municipale commune avec la Municipalité de Shawville, la route 303 Sud et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-091) suite

**Circonscription 15** 1 612 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes : Campbell's Bay (M), Thorne (M), Bristol (M) et Alleyn-et-Cawood (M).

Comprend aussi la partie de la Municipalité de Litchfield située au nord du chemin Hayes.

Comprend aussi une partie de la municipalité de Clarendon délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin de Greer Mount et de la limite municipale, cette limite, la route 303 Sud, la limite municipale commune avec la Municipalité de Shawville, la route 303 Nord, le chemin du 11e-Rang, le chemin Towell, le chemin du 12e-Rang, le chemin Laughren, le chemin du 13e-Rang et le chemin de Greer Mount jusqu'au point de départ.

Le tout en référence au cadastre officiel.

**Entrée en vigueur**

**Article 2**

La présente résolution entrera en vigueur le 31 mars de l'année où doit avoir lieu l'élection générale selon les dispositions de l'article 9.3 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., c. E-2.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-3** RÉSOLUTION 2006-CC-092

**Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2006-CC-053, sur le projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, adoptée le mercredi 26 avril 2006;

**CONSIDÉRANT** les avis publics parus dans les journaux;

**CONSIDÉRANT** que le secrétariat général n'a reçu aucun commentaire, ni aucune suggestion quant à ce projet de règlement,

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Denise Miron Marion et résolu d'approuver le règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, aux fins d'application des dispositions des articles 392, 397 et 398 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-092) suite

Les dates prévues des séances ordinaires sont les suivantes :

| <b>Le jour :</b>  | <b>Le lieu :</b> |
|-------------------|------------------|
| 30 août 2006      | Maniwaki         |
| 27 septembre 2006 | Fort-Coulonge    |
| 25 octobre 2006   | Fort-Coulonge    |
| 29 novembre 2006  | Maniwaki         |
| 31 janvier 2007   | Maniwaki         |
| 28 février 2007   | Maniwaki         |
| 28 mars 2007      | Maniwaki         |
| 25 avril 2007     | Fort-Coulonge    |
| 23 mai 2007       | Maniwaki         |
| 27 juin 2007      | Maniwaki         |

**L'heure :** les séances ordinaires du conseil des commissaires débutent à 19 h 00**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****D-4** RÉSOLUTION 2006-CC-093 **Adoption d'actes d'établissement des écoles et des centres****CONSIDÉRANT** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Annette Dumouchel que la commission scolaire émette les actes d'établissements suivants pour l'année scolaire 2005-2006 et les années suivantes :

**ACTES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES ET DES CENTRES  
ANNÉE SCOLAIRE 2005-2006 et les années suivantes**

| <u>ÉCOLE OU CENTRE</u>   | <u>IMMEUBLE(S) ET/OU LOCAUX</u> | <u>ORDRE<br/>D'ENSEIGNEMENT</u>  |
|--|---------------------------------|--|
| <b>774-001</b><br><b>École secondaire</b><br><b>Sieur-de-Coulonge</b><br>250, ch. de la Chute<br>C.P. 760<br>Fort-Coulonge (Québec)<br>JOX 1VO | Bâtisse :<br><br>Locaux :       | Sieur-de-Coulonge<br><br>Tous les locaux, sauf<br>les locaux portant les<br>numéros suivants :<br>119, 121, 129, 130, 132,<br>137, 139, 147 et 151 |
| <b>774-002</b><br><b>Établissement Primaire</b><br><b>Pontiac</b><br>25, rue Coulonge<br>C.P. 549<br>Fort-Coulonge (Québec)<br>JOX 1VO         | Bâtisses :<br><br>Locaux :      | Poupore, Notre-Dame-du-<br>Sacré-Cœur, l'Envolée,<br>Sainte-Marie, Sainte-<br>Anne #1 et Saint-Pierre<br><br>Tous les locaux                       |

Le mercredi 28 juin 2006

**(RÉSOLUTION 2006-CC-093) suite****774-003**

**L'établissement du  
Cœur-de-la-Gatineau**  
11, rue St-Eugène  
C.P. 313  
Gracefield (Québec)  
JOX 1W0

Bâtisses : Sacré-Cœur, Saint-Nom-  
de-Marie, Sainte-Thérèse, et Primaire  
Reine-Perreault et et secondaire  
Notre-Dame-de-Grâces

Locaux : Tous les locaux

**774-004**

**Établissement primaire  
Le Rucher de la Vallée  
de la Gatineau**  
248, rue Notre-Dame  
Maniwaki (Québec)  
J9E 2J8  
et Dominique-Savio

Bâtisses : Sainte-Croix, Primaire  
Académie Sacré-Cœur,  
Laval, Pie XII, Couvent  
Christ-Roi, Sacré-Cœur,  
Saint-Boniface,  
Christ-Roi (garçons)

Locaux : Tous les locaux

**774-005**

**Cité étudiante de la  
Haute-Gatineau**  
211, rue Henri-Bourassa  
Maniwaki (Québec)  
J9E 1E4

Bâtisse : Cité étudiante de la Primaire  
Haute-Gatineau et secondaire

Locaux : Tous les locaux, sauf les  
locaux portant les numéros  
suivants : 126, 127, 128, 129,  
130, 132, 133, 160, 161, 161A,  
161B, 161C, 161D, 161E, 161G,  
162, 162A, 162B, 163, 163A,  
163C, 164, 164A, 165, 166C,  
168, 102S, 103S, 104S, 105S,  
106S, 107S, ainsi que la cour  
intérieure près de la serre,  
143D, 235, 261, 264, 264.1,  
266, 273, 274, 275, 276, 277,  
278, 279 et 280.

**774-307**

**Établissement  
des adultes CSHBO**  
335, rue du Couvent  
Maniwaki (Québec)  
J9E 1H5

Bâtisses : Couvent Notre-Dame-du- Formation générale  
Désert, Académie des adultes  
St-Joseph, St-Eugène  
et Fatima

Locaux : Tous les locaux

**774-008**

**Centre de formation  
professionnelle  
Pontiac**  
250, ch. de la Chute  
C.P. 760  
Fort-Coulonge (Québec)  
JOX 1V0

Bâtisse : Sieur-de-Coulonge Formation  
professionnelle

Locaux : Les locaux suivants :  
129, 130, 132 137,  
139, 147 et 151

Le mercredi 28 juin 2006

(RÉSOLUTION 2006-CC-093) suite

**774-410****Centre de formation  
professionnelle de la  
Vallée-de-la-Gatineau**211, rue Henri-Bourassa  
Maniwaki (Québec)  
J9E 1E4

Bâtiesse :

Cité étudiante de la  
Haute-GatineauFormation  
professionnelle

Locaux :

Les locaux suivants :  
102S, 103S, 104S, 105S,  
106S, 107S, 127, 128, 129,  
130, 130-1, 130B, 130C,  
130D, 130E, 130F, 130G,  
132, 133, 160, 161, 161A,  
161B, 161C, 161D, 161E, 161G,  
162, 162A, 162B, 163, 163A,  
163C, 164, 164A, 174, 175,  
ainsi que la cour intérieure près de la  
serre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-5 RÉSOLUTION 2006-CC-094

**Plan triennal de répartition et de  
destination des immeubles**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Guylaine Marcil et résolu d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, tel que présenté ci-après.

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION  
ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES  
(SELON L'ARTICLE 211 L.I.P.)**

(Voir légende à la fin)

| <b>CODES<br/>BÂTISSSES</b> | <b>IMMEUBLES</b>  | <b>2006-2007</b> | <b>2007-2008</b> | <b>2008-2009</b> |
|----------------------------|---|------------------|------------------|------------------|
| 774-026                    | Sieur-de-Coulonge<br>250, chemin de la Chute<br>Fort-Coulonge (Québec)<br>JOX 1VO | 2-3-5            | 2-3-5            | 2-3-5            |
| 774-011                    | Poupore<br>25, rue Coulonge<br>Fort-Coulonge (Québec)<br>JOX 1VO                  | 1                | 1                | 1                |
| 774-012                    | Saint-Pierre<br>33, rue Romain<br>Fort-Coulonge (Québec)<br>JOX 1VO               | 1-6              | 1-6              | 1-6              |
| 774-022                    | Notre-Dame-du-Sacré-Coeur<br>89, chemin Pembroke<br>Chapeau (Québec)<br>JOX 1MO   | 1                | 1                | 1                |
| 774-027                    | L'Envolée<br>1, rue Front Sud<br>Campbell's Bay (Québec)<br>JOX 1KO               | 1                | 1                | 1                |



Le mercredi 28 juin 2006

## (RÉSOLUTION 2006-CC-094) suite

|         |  |       |       |       |
|---------|--|-------|-------|-------|
| 774-004 | Sainte-Anne #1<br>166, chemin des Outaouais<br>Île-du-Grand-Calumet (Québec)<br>JOX 1JO        | 1     | 1     | 1     |
| 774-008 | Sainte-Marie<br>55, rue Martineau<br>Otter Lake (Québec)<br>JOX 2PO                            | 1-6   | 1-6   | 1-6   |
| 774-065 | Sacré-Coeur<br>11, rue St-Eugène<br>Gracefield (Québec)<br>JOX 1WO                             | 1-2   | 1-2   | 1-2   |
| 774-001 | Saint-Nom-de-Marie<br>8, rue Laramée<br>Lac Ste-Marie (Québec)<br>JOX 1ZO                      | 1     | 1     | 1     |
| 774-024 | Sainte-Thérèse<br>1, chemin de l'École<br>Lac Cayamant (Québec)<br>JOX 1YO                     | 1     | 1     | 1     |
| 774-007 | Reine-Perreault<br>2, chemin Blue Sea<br>Lac Blue Sea (Québec)<br>JOX 1CO                      | 1     | 1     | 1     |
| 774-006 | Notre-Dame-de-Grâce<br>47, rue Principale, CP 40<br>Bouchette (Québec)<br>JOX 1EO              | 1     | 1     | 1     |
| 774-029 | Académie Sacré-Coeur<br>248, rue Notre-Dame<br>Maniwaki (Québec)<br>J9E 2J8                    | 1     | 1     | 1     |
| 774-009 | Sainte-Croix<br>8, chemin de la Ferme<br>Messines (Québec)<br>JOX 2JO                          | 1     | 1     | 1     |
| 774-067 | Cité étudiante de la Haute-Gatineau<br>211, rue Henri-Bourassa<br>Maniwaki (Québec)<br>J9E 1E4 | 1-2-3 | 1-2-3 | 1-2-3 |
| 774-013 | Couvent du Christ-Roi<br>148, boulevard Desjardins<br>Maniwaki (Québec)<br>J9E 2E1             | 1     | 1     | 1     |
| 774-010 | Pie XII<br>122, rue Comeau<br>Maniwaki (Québec)<br>J9E 2S8                                     | 1     | 1     | 1     |
| 774-019 | Saint-Boniface<br>459, route 105<br>Bois-Franc (Québec)<br>J9E 3A9                             | 1     | 1     | 1     |
| 774-021 | Dominique Savio<br>8, rue du Collège<br>Montcerf (Québec)<br>JOW 1NO                           | 1     | 1     | 1     |

Le mercredi 28 juin 2006

**(RÉSOLUTION 2006-CC-094) suite**

| 774-023                   | Sacré-Coeur<br>1317, route transcanadienne<br>Grand-Remous (Québec) JOW<br>1EO          | 1              | 1   | 1                             |
|---------------------------|---|----------------|-----|-------------------------------|
| 774-014                   | Couvent Notre-Dame-du-Désert<br>331/335, rue du Couvent<br>Maniwaki (Québec)<br>J9E 1H5 | 4-5            | 4-5 | 4-5                           |
| 774-015                   | Saint-Eugène<br>67, chemin Rivière-Gatineau<br>Déléage (Québec)<br>J9E 3A5              | 4              | 4   | 4                             |
| 774-016                   | Christ-Roi (garçons)<br>247, rue Moncion<br>Maniwaki (Québec)<br>J9E 2G6                | 6              | 6   | 6                             |
| 774-002                   | Académie St-Joseph<br>67, rue St-Joseph<br>Gracefield (Québec)<br>JOX 1WO               | 4              | 4   | 4                             |
| 774-018                   | Centre Pontiac<br>183, rue Principale<br>Fort-Coulonge (Québec) JOX<br>1VO              | 4-5            | 4-5 | 4-5                           |
| 774-005                   | Laval<br>29, rue Principale<br>Ste-Thérèse-de-la-Gatineau<br>(Québec)<br>JOX 2XO        | 1              | 1   | 1                             |
| 774-003                   | Saint-Jean-Bosco<br>106, rue Mccuaig<br>Campbell's Bay (Québec) JOX<br>1KO              | 6              | 6   | 6                             |
| 774-020                   | Bureaux administratifs<br>185, rue Principale<br>Fort-Coulonge (Québec) JOX<br>1VO      | 6              | 6   | 6                             |
| LÉGENDE                   |   |                |     |                               |
| (1) Primaire              |   | (2) Secondaire |     | (3) Formation professionnelle |
| (4) Éducation des adultes | (5) Administration  | (6) Autre      |     | (7) bâtiment excédentaire     |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****D-6 Dotation : situation au 28 juin 2006**

M. Houde fait le point sur la dotation en personnel et souligne qu'il y a 54 postes à combler en enseignement, incluant les remplacements. Il signale que la situation change quotidiennement et répond aux questions du commissaire monsieur Reid Soucie.

**D-7 Grievs : situation au 28 juin 2006**

Au niveau des enseignants et enseignantes, M. Houde attire l'attention des commissaires sur deux griefs importants, ainsi qu'un dossier touchant les droits de la personne. En ce qui concerne le soutien, il souligne les catégories de griefs déposés. Il répond aux questions des commissaires monsieur Bernard Caron et Madeleine Aumond.

Le mercredi 28 juin 2006

**E- AUTRES :**

**E-1 Questions des commissaires**

Il y aura une réunion du comité chargé de l'évaluation de la directrice générale le mercredi 16 août, à 19 h, à Gracefield. Une invitation sera envoyée aux commissaires concerné-e-s. La commissaire madame Madeleine Aumond souhaite avoir des documents supplémentaires sur les modèles d'évaluation et souligne que les autres commissions scolaires ont des outils plus complets.

Le commissaire monsieur Éric Éthier propose que la commission scolaire se dote d'un plan d'action pour lutter contre la drogue à l'école, notamment à Gracefield. Mme Thonnard précise que cela relève des conseils d'établissement. Elle va toutefois approcher la direction de l'école de Gracefield pour que le conseil de cet établissement soit sensibilisé à la situation.

La commissaire madame Diane Nault demande s'il est possible de faire le trottoir situé près de la Cité étudiante par étapes, sur plusieurs années. Elle propose aussi que le lac-à-l'épaule de l'automne ait lieu à une pourvoirie du Baskatong. La formule est acceptée.

En ce qui concerne le tournoi du préfet, un quatuor est choisi, avec les commissaires messieurs Éric Éthier et Bernard Caron et mesdames Diane Nault et Madeleine Aumond.

Le commissaire monsieur Bernard Caron rappelle qu'il a proposé la révision de la politique d'achat de la commission scolaire. M. Beaudin souligne qu'une réunion du comité aura lieu en août sur cette question.

Le commissaire monsieur Daniel Legault demande s'il y a une allocation spéciale en informatique. M. Beaudin répond qu'il attend des nouvelles du ministère.

M. Beaudin répond aux questions du commissaire monsieur Charles Langevin concernant la station de filtration qui sera construite près du centre St-Eugène.

**E-2 RÉSOLUTION 2006-CC-095                      **Huis-clos****

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau de traiter le point E-2 en huis-clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2006-CC-096                      **Levée du huis-clos****

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau de lever le huis-clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 28 juin 2006

**E-3**    **RÉSOLUTION 2006-CC-097**                      **Fin d'emploi, Mme Josey Bouchard**

**CONSIDÉRANT** la conjoncture à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge;

**CONSIDÉRANT** l'offre de reclassement faite par la directrice générale à Mme Bouchard;

**CONSIDÉRANT** le refus de Mme Bouchard;

**CONSIDÉRANT** la demande de retour à l'enseignement faite par Mme Bouchard;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Reid Soucie et résolu :

- d'accepter la demande de retour à l'enseignement de Mme Bouchard au champ 13 (sciences) à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge et ce, à partir de l'entrée scolaire 2006-2007;
- de mettre fin à l'emploi de Mme Bouchard comme directrice d'école avec les compensations prévues aux conditions d'emploi des gestionnaires au 4 août 2006;
- d'assurer un intérim à la direction de l'école secondaire à partir du 7 août 2006 et ce, jusqu'à l'entrée en poste de la nouvelle direction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2006-CC-098**                      **Ouverture de poste, direction d'école, ESSC**

**CONSIDÉRANT** le retour à l'enseignement de Mme Bouchard;

**CONSIDÉRANT** la politique de dotation de personnel;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Annette Dumouchel de former un comité de sélection pour le poste de directeur ou directrice à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge, composé de :

- deux commissaires (monsieur Reid Soucie et madame Denise Miron Marion, avec comme substituts mesdames Guylaine Marcil et Annette Dumouchel);
- un parent du conseil d'établissement;
- la direction générale;
- une personne ressource.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**E-4**    **RÉSOLUTION 2006-CC-099**                      **Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 30 août 2006, à Maniwaki.*

---

Secrétaire général

---

Président